UNCATEGORIZED

PACE – DISPOSITIF PARCOURS D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES EN ENTREPRISE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

- *Nombre de PACE signés au 1er semestre 2023 : 51*
- *Taux de satisfaction stagiaires : 89 %*
- *Taux d'abandon : 42 %*
- *Intégration en emploi dès la fin du PACE : 33 %*
- *Poursuite de parcours de formation dès la fin du PACE : 22 %*

PRE-REQUIS

Toute personne sans emploi ni en formation et âgée de minimum 18 peut postuler à un stage dans le cadre du Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise.
Les entreprises implantées en région Grand Est peuvent se porter candidates pour accueillir un stagiaire, à l'exception des auto-entrepreneurs et associations (sauf aides à domicile et EHPAD)

OBJECTIFS

Permettre à un jeune de 18 à 29 ans révolus ou à un adulte, diplômé ou non, sans emploi, ni en formation d'acquérir des compétences complémentaires et une expérience professionnelle tutorée au sein d'une entreprise pendant 6 mois maximum

CONTENU DE LA FORMATION

La mise en œuvre de ce dispositif est confiée à un conseiller, qui a pour missions de :

- Réaliser une cartographie des compétences du jeune
- Réaliser la cartographie des compétences attendues par l'entreprise sur le poste de travail
- Mettre en relation le jeune et l'entreprise
- Co-construire le Plan de Formation en Entreprise du jeune avant son entrée dans l'entreprise, en fonction du poste qui lui est proposé et des compétences qu'il détient
- Suivre et accompagner le jeune au sein de l'entreprise (suivi hebdomadaire réalisé par l'organisme de formation)
- Formaliser les compétences qu'il aura acquises afin de les valoriser sur le marché du travail (attestation de compétences)
- Présenter un bilan de fin de parcours,
- Proposer des alternatives au jeune en cas de non embauche.

DURÉE

Intégration en entreprise de 4, 5 ou 6 mois

METHODES MOBILISÉES

- Accompagnement individuel
- Entretien exploratoire
- Tests
- Séances réflexives

MODALITÉ D'EVALUATION

Non concerné

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Intégration possible toute l'année, pour tout renseignement complémentaires et prise de rendez-vous pour un premier entretien avec un conseiller ALAJI : contact@alaji.fr
En savoir plus : https://www.pace-grandest.fr/
Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :
http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/

CONTACTS

03.83.58.18.28

https://www.alaji.fr/contact/

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont

accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d' un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

Dispositif uniquement accessible aux demandeurs d'emploi et pris en charge par la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

22/12/2023